



Enquête Familles 2024



Notice d'information

À quoi sert l'enquête ?

Environ tous les dix ans, l'Insee associe au recensement de la population une enquête sur le thème des familles. La dernière édition a eu lieu en 2011. La prochaine aura lieu en 2025.

Cette enquête permettra d'**actualiser les informations sur les situations familiales**, la formation et la rupture des unions, l'évolution de la fécondité, mais aussi d'aborder des thématiques nouvelles, comme les enfants de parents séparés, les solidarités familiales ou la transmission des langues parlées.

En approfondissant les connaissances apportées par le recensement, par exemple sur vos parents ou sur vos enfants qui ne vivent plus avec vous, l'enquête Familles aidera à mieux comprendre les besoins des familles.

Pourquoi répondre à l'enquête ?

L'enquête Familles 2025 sera une opération de grande ampleur. Pour la préparer au mieux, l'Insee réalise en 2024 un pilote sur l'ensemble du territoire à l'occasion de l'enquête de recensement de la population de 2024. Ce pilote permettra de tester l'ensemble des aspects de l'enquête notamment d'adapter au mieux le questionnaire à la diversité des situations familiales. Ce pilote est reconnu d'intérêt général. Il est **obligatoire**.

La réponse de toutes et tous est essentielle pour la réussite de l'enquête en 2025.

L'Insee vous remercie vivement de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir le questionnaire.



Si vous voulez
en savoir plus
sur l'enquête

Que nous a appris l'enquête de 2011 ?

Il y avait 15 millions de grands-parents en 2011. En moyenne, chacun avait cinq petits-enfants. Les femmes devenaient grand-mères à 54 ans et les hommes grands-pères à 56 ans.

En 2011, un enfant sur dix vivait dans une famille recomposée, c'est-à-dire une famille où tous les enfants n'étaient pas ceux du couple.

Pour davantage de résultats, consultez l'*Insee Références* « Couples et familles » édition 2015 sur [Insee.fr](https://www.insee.fr)



Qu'en est-il aujourd'hui ?

Votre réponse à l'enquête est essentielle pour le savoir.



Pourquoi êtes-vous enquêté(e) ?

L'enquête Familles 2024 est réalisée dans des zones géographiques tirées au sort. Votre logement fait partie d'une de ces zones. Selon votre adresse, ce sont soit **toutes les femmes nées avant 2006**, soit **tous les hommes nés avant 2006** qui doivent remplir un questionnaire.



Vos données sont confidentielles, vos réponses protégées

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront utilisées uniquement à des fins d'études statistiques et ne serviront en aucun cas à des fins de contrôle. Les règles de sécurité et de confidentialité de ce pilote de l'enquête Familles sont identiques à celles du recensement.



Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique [Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée]. Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Comment répondre à l'enquête ?

- **Un agent recenseur recruté par votre mairie vient chez vous ou dépose les documents dans votre boîte aux lettres.** Vous le reconnaissez grâce à sa carte tricolore avec photographie, signée par le maire. Il est tenu au secret professionnel.
- **Répondre à l'enquête Familles est simple :**
 - Si vous répondez au recensement sur www.le-recensement-et-moi.fr : **Conservez votre identifiant et votre mot de passe.** Vous recevrez un e-mail avec un lien vers le site de l'enquête Familles 2024. Sur ce site, saisissez les mêmes identifiant/mot de passe que ceux du recensement pour répondre à l'enquête.
 - Si vous répondez au recensement sur papier : L'agent recenseur vous remet le(s) questionnaire(s) de l'enquête Familles et le(s) reprend en même temps que les questionnaires du recensement.

Comment remplir le(s) questionnaire(s) papier ?

Écrivez lisiblement au stylo à bille noir ou bleu. N'utilisez ni crayon à papier, ni blanc correcteur.

Cochez la case qui convient.

Notez un chiffre ou une lettre par case.

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Notez vos réponses dans les zones blanches du questionnaire prévues à cet effet.

Pour les tableaux, **remplissez d'abord la première ligne entièrement** avant de passer à la suivante s'il y a lieu.



Pour vous aider

- Par courriel : rubrique **Aide** accessible en haut à droite de la page d'accueil d'Insee.fr
- Par téléphone : **09 71 10 02 87** (numéro non surtaxé)
Code enquête : 109
- Si vous choisissez de répondre par papier, l'agent recenseur et votre mairie sont là pour répondre à vos questions.

